

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°2026/099

FINANCES LOCALES (7.6)

**Avis sur la révision et la mise à jour des
tarifs, redevances et barèmes de la Régie
Municipale des Eaux et du Service
Assainissement – 2ème semestre 2026**

Envoyé en préfecture le 28/05/2026

Reçu en préfecture le 28/05/2026

Publié le

S²LOW

ID : 059-215902958-20260520-2026__99-DE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK**

SEANCE DU MERCREDI 20 MAI 2026

L'An deux mille vingt-six, le vingt mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le treize mai deux mille vingt-six.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 33 Absents ayant donné pouvoir : 2 Absent : 0

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
M. GRIMBER, Mme BRISBART, M. Gaël DUHAMEL, Mme SAUZEAU,
M. GAMELIN, Mme DORMION-ROUSSEZ, M. CHAFCHAF,
Mme FLORQUIN-BLONDEL, M. DENTENER,
Adjoints,

M. DELVA, Mme SPRIET, M. DEVOS, Mme FERLIN, M. Philippe DUHAMEL,
Mme ANDRE, M. WYCKAERT, Mme SCHERRIER, M. LECLERCQ,
Mme SCHOONHEERE,
Conseillers Municipaux Délégués,

M. TIBERGHIE, Mme PATOUX, Mme BRANDT, M. VERSCHEURE,
Mme DELHAIZE, M. BRIFFAUT, Mme CZAPNICK-PORET, M. CASTRE, Mme
SIX, M. SOOTS, Mme CAUDRON, M. LEFEBVRE, M. VINCENT,
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme BOUQUET qui a donné pouvoir à M. BELLEVAL
Mme LIONET qui a donné pouvoir à M. LEFEBVRE

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : M. Amaël BRIFFAUT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2224-7, L.2224-8, L.5214-16 ;

Vu la délibération n°2023/056 en date du 16 mai 2023 du Conseil Communautaire dotant la CCFI, devenue Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, des compétences « Eau » et « Assainissement des eaux usées » prévues aux 6° et 7° de l'article L.5214-16 du CGCT, à compter du 31 décembre 2023 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 août 2023 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure à effet différé au 31 décembre 2023 ;

Vu la délibération n ° 2026/ du Conseil Communautaire du 19 mai 2026 ;

Considérant qu'après concertation, la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre et la Commune d'Hazebrouck se sont accordées, dans un souci de parfaite transparence, afin de permettre à cette dernière d'émettre un avis de principe sur les tarifs, redevances et barèmes de la Régie Municipale des Eaux et du Service Assainissement ;

Considérant qu'il convient de fixer les tarifs des services publics d'eau potable et d'assainissement pour le second semestre de l'année 2026 ;

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- d'émettre un avis favorable sur les tarifs, redevances et barèmes de la Régie Municipale des Eaux et du Service Assainissement pour le second semestre 2026, établis comme suit :

EAU POTABLE

Tarifs en euros HT par mètre cube	1er semestre 2026 (pour mémoire)	2nd semestre 2026
EAU POTABLE		
Partie Exploitation	0,852 € HT/m3	0,996 € HT/m3
Partie Financière	0,647 € HT/m3	0,647 € HT/m3
Total Eau Potable	1,499 € HT/m3	1,643 € HT/m3

Tarifs dégressifs à destination des consommateurs importants :

1. Etablissements bénéficiaires d'une réduction de 10% - tarif : 1,479 € HT par mètre cube ;
2. Etablissements bénéficiaires d'une réduction de 25% - tarif : 1,232 € HT par mètre cube.

Le prix de l'eau pour la commune d'Aire-sur-la-Lys est proposé à 0,190 € HT le mètre cube.

Barème mensuel de location-entretien des compteurs et branchements :

Diamètre	< à 20mm	21 < D < 40mm	41 < D < 50mm	51 < D < 80mm	81 < D < 100mm
1er semestre 2026 (pour mémoire)	3,31 € HT	7,73 € HT	26,22 € HT	40,57 € HT	59,61 € HT
2nd semestre 2026	3,35 € HT	7,82 € HT	26,53 € HT	41,06 € HT	60,34 € HT

- Frais de fermeture ou de réouverture de branchement à 16,78 € HT

ASSAINISSEMENT

Tarifs en euros HT par mètre cube	1er semestre 2026 (pour mémoire)	2nd semestre 2026
ASSAINISSEMENT		
Partie Exploitation	0,967 € HT/m ³	1,079 € HT/m ³
Partie Financière	1,532 € HT/m ³	1,532 € HT/m ³
Total Assainissement	2,499 € HT/m ³	2,611 € HT/m ³

Tarifs dégressifs à destination des établissements concernés au titre du déversement des eaux industrielles :

1. Consommation de 1 à 6 000 m³ : pas de réduction,
2. Consommation de 6 001 à 12 000 m³ : réduction de 20 %, 2,089 € HT/m³,
3. Consommation de 12 001 à 24 000 m³ : réduction de 40 %, 1,567 € HT/m³,
4. Consommation supérieure à 24 001 m³ : réduction de 60 %, 1,306 € HT/m³,

Ces tarifs seront applicables à compter du 1er juillet 2026.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

LE VOTE a donné les résultats suivants :

**à L'UNANIMITÉ
(31 voix pour – 4 abstentions)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)**

POUR COPIE CONFORME



Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et sa transmission au service de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut être saisi sur le site internet www.telerecours.fr.

Le Secrétaire de séance,




Amaël BRIFFAUT

**Le Maire
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,**

Valentin BELLEVAL